

Prévenir la prise illégale d'intérêt

Présentation

Personne privée ayant un statut public, le maire, et de façon générale les élus locaux, sont soumis aux risques juridiques. Gestion de fait, défaillance d'un service public local, accidents liés à des équipements municipaux, la responsabilité personnelle de l'élu peut être engagée sur les terrains administratif, civil et pénal sans même que celui-ci ait intentionnellement commis une faute. Pour prévenir et limiter ces risques des outils existent en amont et en aval.

Contenu

- Panorama des principaux risques
- Prévention en amont : pratique déontologique, développement du contrôle interne
- Prévention contre les risques en aval: procédures de médiation (conciliation, transaction, arbitrage)

Durée : 3 h

Informations utiles

- <http://www.smacl.fr>
- <http://www.observatoire-collectivites.org>

Avec le concours de

